

Comme on peut le voir, le pouvoir explicatif de certains paramètres (PIB par habitant du pays importateur, nombre d'accords commerciaux régionaux et langue commune) augmente. Toutefois, le pouvoir explicatif des autres paramètres diminue légèrement. En accord avec ces résultats, la qualité globale de l'ajustement est inchangée.

Conclusions

Le degré de liberté économique dans le pays partenaire joue un rôle statistiquement significatif, bien que modeste en général, dans la détermination du degré auquel les missions à l'étranger contribuent à la performance des exportations d'un pays. Moins un pays est libre sur le plan économique, plus le rôle des missions est important.

Bien que ces résultats puissent inciter à tirer des conclusions sur l'importance relative d'implanter un consulat additionnel, disons, en Chine plutôt qu'aux États-Unis, nous recommandons d'éviter ce genre de conclusion à partir de la présente analyse, pour plusieurs raisons :

- a) Premièrement, l'indice relatif aux missions ne reflète pas l'effectif en poste à l'étranger, y compris les agents commerciaux.
- b) Deuxièmement, une mission additionnelle dans un plus grand pays importateur procurera un plus grand volume de commerce tout simplement parce que la relation commerciale globale est plus vaste.
- c) Troisièmement, la probabilité que l'ajout de missions procure des rendements décroissants n'est pas prise en considération. En fait, la prédiction des exportations vers un marché dans lequel un pays a un nombre très élevé de missions (p. ex. les 20 missions du Canada aux États-Unis⁶ ou le nombre comparable de missions du Japon, soit 18, en

⁶ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) (2005), *Bureaux du gouvernement canadien aux États-Unis*, consulté à l'adresse http://www.dfait-maeci.gc.ca/can-am/main/menu-fr.asp?lang_update=1 le 23 juin 2005.